

CONDITIONS DE VENTES MOTEURS

1. Lors de l'achat d'un moteur, vous devez obligatoirement nous remettre votre moteur usagé. Le Prix de Vente Public, indiqué dans nos tarifs, est valable uniquement si le moteur usagé présente les mêmes caractéristiques techniques que le nouveau et qu'il peut être reconstruit.
2. Dans le cas où la condition antérieure ne serait pas remplie, de nouvelles conditions d'achat devront être établies entre le client et le fournisseur, avec la majoration correspondante.
3. Lors de l'achat d'un moteur la carcasse et le box de transport devra être fait avant 30 jours après la date d'achat et s'ils n'ont pas été remis par le client, la valeur de la carcasse (selon moteur) et du box de transport (200 €) seront facturés.
4. Les frais d'envoi du nouveau moteur et de retour de la carcasse usagée ne sont pas inclus dans le prix de Vente Public. Nous offrons un service de transport en France métropolitaine au prix forfaitaire de 160 €HT aller-retour (gratuit pour les clients des départements 76/27). Pour d'autres destinations il faudra établir un devis de transport.
5. LES MOTEURS SONT LIVRÉS :
 - a. MOTEURS ESSENCE : Nus, équipés de la distribution. La pompe à eau est incluse seulement quand elle fait partie de la distribution.
 - b. MOTEURS DIESEL : Nus, sans distribution sauf ceux où la distribution est nécessaire pour le montage de la culasse (ex : BMW, MERCEDES...)
 - c. Sur les moteurs suralimentés, essence ou diesel, le turbo n'est pas livré sauf configuration spécifique.
 - d. Les moteurs sont livrés sans lubrifiants ni réfrigérants.
6. Les moteurs peuvent être livrés avec des composants provisoires, comme le cache-culbuteur ou le carter d'huile, en raison de la diversité des modèles et variantes de moteur. Ils devront donc être récupérés sur l'ancien et nettoyés. HAUTOT ET FILS S.A.S n'effectuera pas cette opération qui est entièrement à la charge du client.
7. L'atelier responsable du montage du moteur a l'obligation de faire la pose dans les règles de l'art. Sans ceux-ci, la garantie n'est pas valable.
 - a. Changement obligatoire de pièces : Durites de refroidissement / pompe à eau si non fournie / thermostat / calorstat / thermo contact / filtres / courroies.
 - b. Contrôles et/ou nettoyages obligatoires de pièces : radiateur d'eau, ventilateurs / bocal de dégazage / collecteurs adm et éch / turbo / échangeur d'air / système d'injection.
8. L'atelier effectuera une première révision obligatoire aux 1000 Kilomètres et fera une vidange d'huile par sécurité.

9. Les composants équipant les moteurs d'importation peuvent varier selon les modèles.
10. Les moteurs sont garantis 1 an.
11. La garantie entre en vigueur à partir de la date de la facture.
12. Les moteurs sont équipés d'un FUSIBLE THERMIQUE (pastille jaune). Sa détérioration annule la garantie.
13. CONDITIONS DE VALIDITÉ DE LA GARANTIE. En cas de doute ou de panne, il faut contacter toujours le SAV d'HAUTOT ET FILS S.A.S avant aucune intervention dans le moteur.
14. LA GARANTIE COUVRE :
- a. En cas de panne pour défaut de reconstruction : HAUTOT ET FILS fournira les pièces nécessaires et la main-d'œuvre sera prise en charge par HAUTOT ET FILS selon le temps barème au taux horaire de 35 Euros HT l'heure.
 - b. Dans le cas de substitution du moteur défaillant, il vous en sera livré un autre par HAUTOT ET FILS. La main-d'œuvre de dépose-repose sera prise en charge par HAUTOT ET FILS selon le temps barème au taux horaire de 35 Euros HT l'heure.
 - c. Les frais de transport concernant les garanties sont à charge d'HAUTOT ET FILS exclusivement pour la France métropolitaine.
 - d. HAUTOT ET FILS peut exiger que le moteur défaillant soit d'abord envoyé à l'usine avant que ne soit livré une autre unité en garantie.
 - e. La facture du montant des opérations détaillées aux points "a" et "b", sera faite par le client et envoyée à HAUTOT ET FILS S.A.S, sur laquelle doit figurer le numéro de garantie du moteur concerné et ajouter une photocopie de la facture du garage.
15. LA GARANTIE EST ANNULÉE DANS LES CAS SUIVANTS :
- a. Suite intervention interne ou externe sur moteur sans autorisation préalable d'HAUTOT ET FILS, S.A.S
 - b. Quand sont observés des surchauffes ou des marques d'usures prématurées provoquées par un mauvais usage ou des utilisations jugées anormales du véhicule.
 - c. Quand des fuites d'huile ou de réfrigérant sont observées sur les joints, en raison d'une surchauffe.
 - d. Quand surviennent des pannes provoquées par des composants ou des accessoires externes, en mauvais état ou mal adaptés au moteur.
 - e. Quand le moteur est endommagé par suite de l'omission ou du mauvais usage des éléments de contrôle du véhicule. (Ex. ne pas avoir arrêté le véhicule immédiatement lorsque qu'un voyant de danger s'est allumé).
 - f. Au cas de modifications mécaniques, électroniques, augmentation de puissance ou toute autre modification étrangère dans le véhicule non prévu par le constructeur.
 - g. Lors de la vente du véhicule ou du changement de propriétaire.
 - h. Pour une utilisation du moteur non prévue par le constructeur, comme dans le cas de la compétition.
16. LA GARANTIE NE COUVRE PAS :

- a. Les frais occasionnés par l'immobilisation du véhicule.
- b. Les déplacements kilométriques.
- c. Les services de dépanneuse.
- d. Les huiles lubrifiantes, liquides réfrigérants et filtres qui devront être installés en cas de fuites ou pannes.
- e. Les coûts de main d'œuvre qui dépassent le montant des valeurs indiquées aux points (14a) et (14b) du présent contrat.
- f. HAUTOT ET FILS, S.A. ne fait en aucun cas de déplacements pour des réparations en garantie.
- g. Dans le cas de retour et/ou d'annulation d'une vente, la garantie est considérée comme nulle.

17. Après formalisation/Signature de cette feuille de conditions de vente et garantie avec le client, il est considéré que les conditions exprimées ci-dessus sont acceptées pour tous les achats de moteurs futurs.

Signature et cachet conforme



Le client

Date